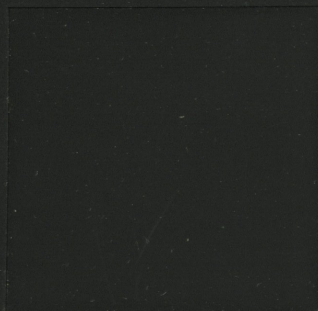
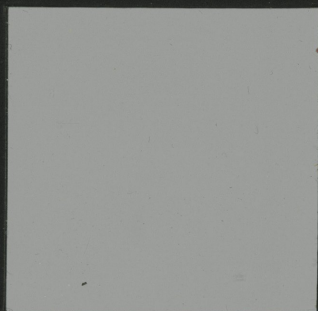
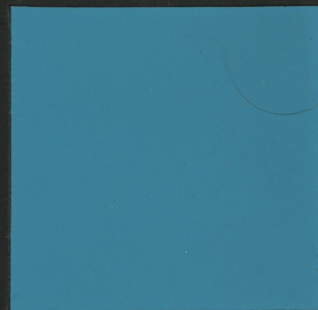
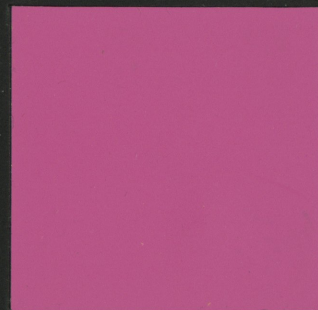
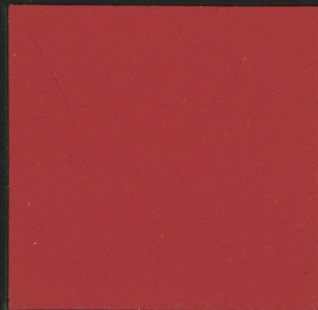
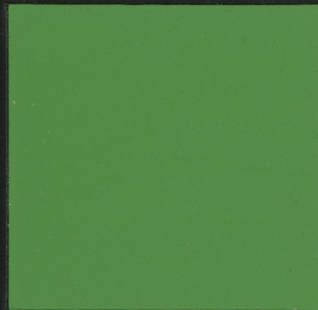
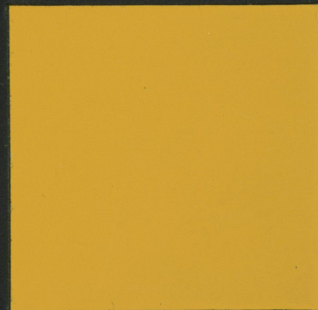
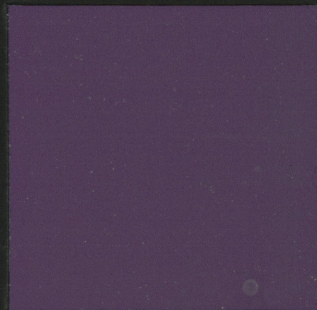
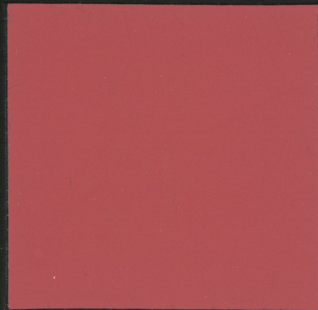
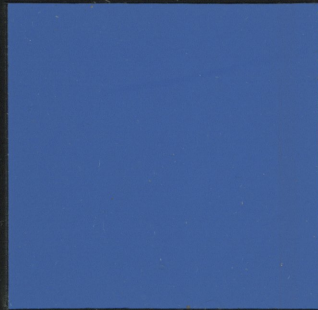
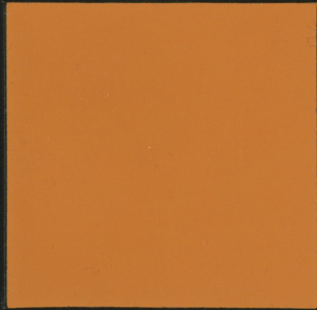
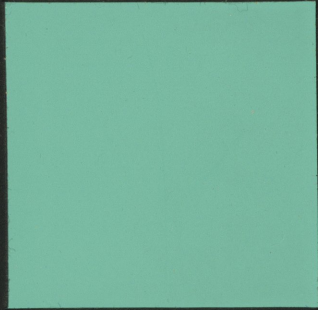
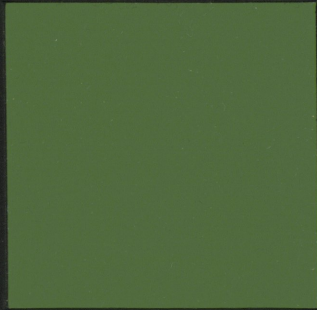
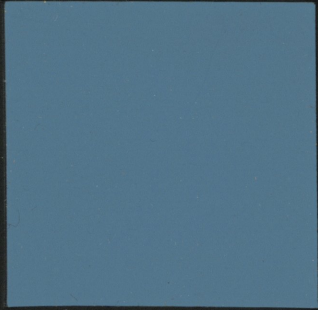
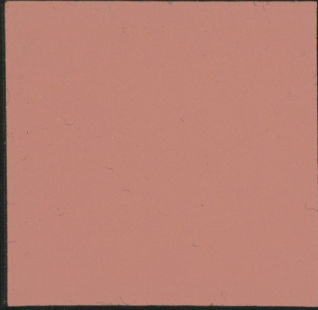
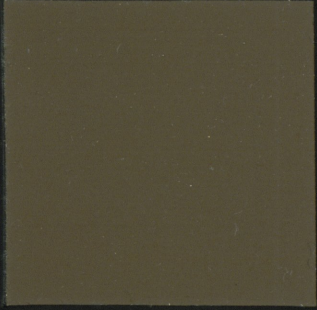
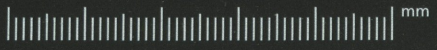


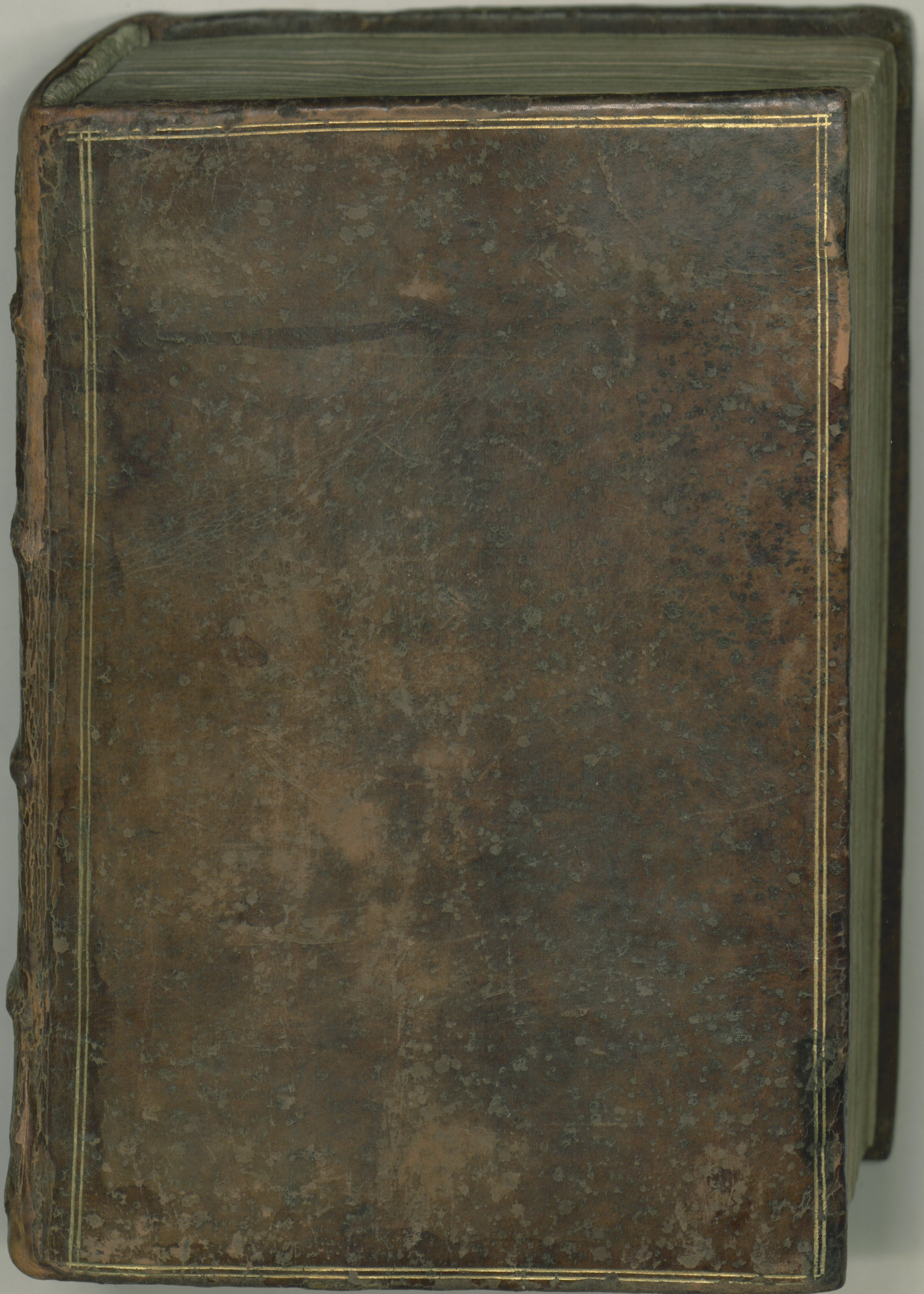
colorchecker CLASSIC



x-rite



SON.  
DES.  
INCES.





*Faint handwritten text, possibly a signature or date, located above the coat of arms.*

Ex Libris Guillelmi Debraze  
Præsidis 1650

DURANT  
L'EMPRISONNEMENT  
DES PRINCES DE CONDÉ,  
ET DE CONTE, ET DE  
DE LONGUEVILLE  
En l'année 1650.



250 808

A PARIS,  
M. DC. LII.

*Manuscrit de la Bibliothèque de la Ville de Paris*

PARIS

DEVANT

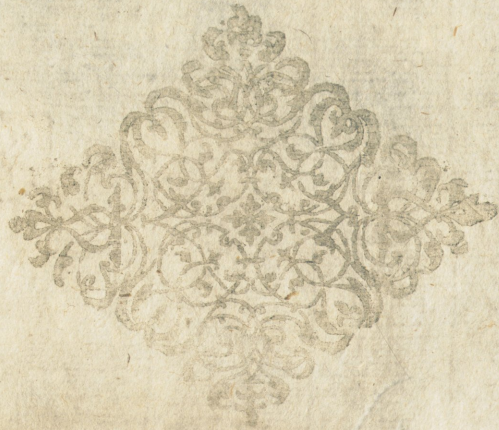
REMERCIEMENT

DES PRINCES DE CONDE

ET DE CONTY, ET DUC

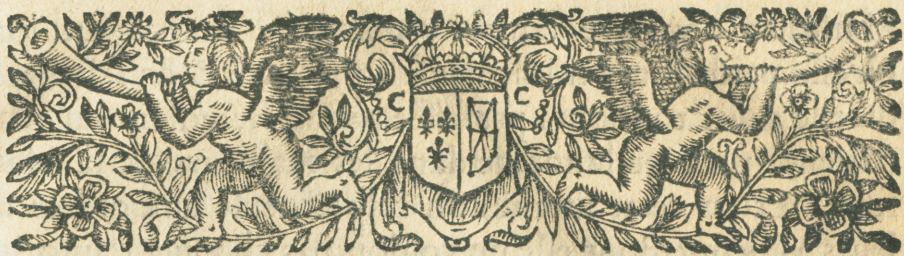
DE LONGVE-VILLE.

En l'Année 1670.



A PARIS

M. DE LA



# RELATION

ET

## PROCEZ VERBAL,

DE CE QUI S'EST PASSE' DV DEPVIS

la mort de feuë Madame la Princesse.

*En toutes les Ceremonies & Pompes Funebres ,  
pour icelle.*

**C**HARLOTTE MARGVERITE DE  
MONTMORENCY, veufue de feu  
HENRY DE BOVRBON PRINCE DE  
CONDE' ET PREMIER PRINCE DV SANG,  
mourut en la cinquante-septiesme année de  
son âge, en la Ville de Chastillon sur Oyn, d'une fièvre qui  
dura l'espace de deux mois, pendant laquelle elle fut assi-  
stée tant pour ce qui regarde le temporel que pour le spiri-  
tuel, avec tous les soins & toute l'affection que l'on pou-  
voit apporter à l'endroit de l'une des plus Grandes Prin-  
cesses de l'Europe : mais dont la vertu se fit principale-  
ment cognoistre en ce dernier combat de la vie & de la  
mort, pour la plus éminente & la plus exemplaire que



A

L'Histoire nous aye iamais remarqué ; car ce fut lors qu'elle parût toute miraculeuse en charité & en saincteté, qu'elle auoit tousiours professée particulièrement en cette patience plus qu'humaine dans les malheurs de sa Maison ; Et en cette submission respectueuse aux ordres de leurs Majestez (dont elle ne vouloit pas choquer l'autorité par la moindre plainte qui semble naturelle en ces rencontres) elle rendit l'Ame à DIEU avec vn destachement entier de toutes choses du Monde. L'Archeuesque de Sens, le sieur de Vantadour, & plusieurs autres personnes pieuses & d'une vie tres-saincte l'ayans tousiours assistée. La Dame de Chastillon, chez laquelle elle mourut, reçeut des graces de sa recognoissance par l'attachement particulier qu'elle auoit tousiours eu près d'elle, puisque par son testament elle voulut dōner à la vertu de cette Dame des effets de son souuenir, & à celuy qu'elle auoit des seruices que le sieur de Chastillon son mary auoit rendu à Monsieur le Prince en seruant le Roy, lequel y perdant la vie n'auoit laissé à cette veufue pour tous biens que des marques d'honneur.

Elle luy legua donc la jouïssance de la terre de Merlou, de dix-huict mil liures de rente sa vie durant, & pour cent mil liures de pierreries, elle fit par le mesme Testament vne quantité de legs pieux en diuers Hospitaux & Religions, & depuis le premier de ses domestiques jusques au dernier, considerant particulièrement pour ses premiers heritiers les pauures qui durant sa vie estoient ses plus precieux enfans, par les sommes immenses qu'elle leur distribuoit, & jusques à retrancher sa table & ses despenses necessaires, afin de rendre leur part plus grande, dont la moindre année se montoit à plus de six à sept-vingts mil liures. Elle leur laissa encor à sa mort des sommes notables



qu'elle ordonna d'estre préferablement prise sur tous ses biens, & la distribution faite par les ordres de Monsieur le President de Nesmond, qu'elle fit Executeur de son Testament, personne dignement choisie par vne connoissance si veritable qu'elle auoit de ses hautes vertus & merites, depuis vingt-cinq années que feu Monsieur le Prince son Mary l'auoit prié d'accepter la charge de Chef de son Conseil.

Bref cette Princesse qui n'auoit jamais eu pour objet que les pensées du Ciel, pria qu'il ne luy fut fait aucune ceremonie, & qu'elle fut seulement portée en la maison des Carmelites du grand Conuent, pour y estre avec les autres Religieuses, & pareillement qu'elles enterrée proche la sepulture de la Mere Magdelaine, à la reserue que sur le lieu de son inhumation il seroit mis vne pierre dont elle laissoit à son Executeur testamentaire d'y faire mettre telle inscription qu'il voudroit, & dans les termes qu'il jugeroit à propos, avec le consentement & l'avis desdites Religieuses.

Vne heure auant que de mourir, elle se souuint de prier Monsieur l'Archeuesque de Sens, que son corps fut porté & mis en depost vingt-quatre heures dans l'Eglise des Peres Iesuites de la rue S. Anthoine, où le cœur de feu Monsieur son Mary a esté donné, & qu'il fust célébré vne Messe durant que son corps y déposeroit; cette pensée luy venant de ce que ne pouuant pas estre inhumée avec luy en son Chateau de Vallery, lieu de sa sepulture, elle pût rendre au moins à sa memoire cette derniere marque du respect & de l'affection qu'elle luy auoit tousiours renduë.

Estant ladite Princesse expirée, le sieur Guenaud son Medecin, auquel l'on peut donner cette loüange de luy auoir rendu durant sa maladie tout le secours, assistances & soins extraordinaires qui se pouuoient, jugea à propos qu'elle fut

4

ouuerte, tant pour la satisfaction des heritiers que pour embaumer son corps.

En cette dissection chacun admira le temps qu'elle auoit pû viure, ne se trouuant aucune partie en ce corps qui ne fut gastée & corrompue, pleine de cerositez, mesmes jusques au cœur, qui se trouua comme flestry & par filets, dont procez verbal fut fait par les Medecins, en la forme qu'il se pratique aux personnes de sa naissance, & les baumes & parfums acheuez elle fut mise dans vn cercueil de plomb, les entrailles en vn bary, le cœur dans vne boëtte, & portée en l'Eglise de Chastillon, où durant huit jours qu'elle y resta, toutes les prieres & ceremonies funebres luy furent rendues, en suite dequoy elle fut mise dans vn chariot tiré à six chevaux caparaçonnez de velours, vn grand poësse sur iceluy, le tout chargé d'escussions en broderie d'or & d'argent, accompagné de tous ses Officiers, Gentilshommes, Domestiques, & d'une infinité de Noblesse tous à cheual, & en fort bon ordre.

Le chariot suiuy de son carosse du corps & de deux autres, dans lequel estoit la Dame de Chastillon, ses filles d'honneur & ses femmes, que l'on peut dire toutes expirantes en larmes, avec cet appareil lugubre arriuerent à Montargis, au deuant de laquelle les Parroisses & Religions vinrent hors la ville l'a receuoir, accompagnées du Presidial, Corps d'icelle, & des autres, chacun des cierges en la main, les cloches sonnantes, & les flambeaux allumez tant autour du corps que dans les passages le long de la ville. En cet ordre fut iceluy porté en deposit en la principale Eglise, où les Vigiles des morts furent dites, & le lendemain vne Messe solennelle, à laquelle aucune des ceremonies funebres ne furent obmises, & toutes les susdites personnes assisterent, icelle finie, le corps fut remis dans le chariot, & conduit jusques  
hors

hors la ville au mesme ordre qu'il y auoit esté receu, où tous-  
jours quatre Aumosniers aux quatre coings du chariot à  
cheual & en rochets, donnans l'aumosne à tous les pauvres  
qu'ils rencontroient, & les sieurs d'Elmas & Leborne ses Es-  
cuyers marchans aussi derriere iceluy.

Le second jour elle arriua à Nemours, le troisieme à Me-  
lun, le quatrieme à Villeneuve, & le cinquiesme en l'Eglise  
de S. Maur: En tous ces lieux les choses se passerent pareille-  
ment à ce qui s'estoit fait à Montargis.

Elle demeura en depost audit S. Manr, d'autant que Mon-  
sieur le Prince ayant eu aduis de cette mort & de la destina-  
tion qu'auoit fait Madame sa Mere, escriuit à Monsieur le  
President de Nesmond, afin qu'il pria Leurs Majestez de trou-  
uer bon que tous les honneurs qui luy estoient deubs, &  
pratiquez pour les personnes de son rang luy fussent rendus;  
ledit sieur President estima fort cette proposition, estant  
juste que dans la conjoncture du temps l'on fist ce que dans  
vn autre estat l'on se seroit dispensé.

Il vid la Reine sur ce sujet, laquelle apres auoir tésmoi-  
gné la douleur sensible qu'elle auoit de cette perte, don-  
na au desir de Monsieur le Prince ce qu'il souhaitoit, & pour  
cet effet commanda au Maistre des ceremonies du Roy de  
faire rendre en ce rencontre toutes les choses que l'on auoit  
accoustumé.

Apres que ce iour mesme l'on eust fait vn seruice  
solemnel en l'Eglise de S. Maur par les Chantres & Cha-  
noines, & l'Oraison Funebre aussi par l'vn d'entre-  
eux.

Sur les trois heures apres midy en fut enleué le corps &  
mis dans vn Chariot tiré de six cheuaux houssez & capa-  
rassonnez de velours noir; chargez de toutes parts d'es-  
cussions de broderie d'or & d'argent aux armes de la feue dite

Princesse, vn grand Poëlle de velours sur iceluy, croisé de toille d'argent, & chargé de pareils escussions.

Le Maistre des Ceremonies fit marcher le tout en cet ordre.

Vn Caualcadour conduisant l'Escurie, les Pages en deuïl deux à deux, montez sur cheuaux caparassonnez de drap noir.

Après marchoit la Maison & Domestiques de Monsieur le Duc de Longueville aussi en deuïl, & à cheual dans le mesme ordre, vn principal Officier de la Maison deuant; Suiuoit celle du Prince de Conty, en suite celle du Prince de Condé au mesme apareil, & la Maison de Madame la Princesse, à la teste le sieur Capelan son Controlleur.

Alloient au nombre de cent Gentils-Hommes en grand deuïl tres-bien montez, & de quatre en quatre rangs estoient portez par des Valets de pied des flambeaux allumez.

Deux Aumosniers avec rochets, bonnets carrez & en housse, precedoient deux Heraults d'Armes, sçauoir Vallois & Anjou, le Roy d'Armes seul appellé MONT-JOYE S. DENIS, le Maistre des ceremonies ayant à sa gauche l'Ayde d'icelles qui de fois à autre alloit & venoit pour les ordres.

Le chariot du corps, autour duquel estoient cent flambeaux blancs portez par des Valets de pied, les quatre coings du Poëlle par quatre Pages à cheual, & autour du corps douze Garçons de la Chambre & Garde-robe de ladicte Princesse, à pied & tous en deuïl destinez à porter le corps lors qu'il se retireroit & remettroit dans ledit chariot; derriere à costé d'iceluy deux autres Aumosniers pareillement vestus aux premiers.

En suite du corps marchoiert lesdits sieurs d'Elmas & de Leborne ses Escuyers , fuiuis de ses Gentils-Hommes seruans.

Après son carrosse du corps , dans lequel estoient en grand deuil les Duchesses d'Angoulesme , de Vantadour, de S. Simon, d'Anville, de Chastillon, la Comtesse de Brienne, & ses filles d'honneur, fuiues de six autres carrosses remplis d'autres des Duchesses & Dames ; en suite celuy des Ducs de Vantadour , d'Anville , avec lesquels estoient les sieurs de Beuron , Marquis d'Ecot , & plusieurs autres , & plus d'une trentaine de carrosses aussi à six cheuaux & en deuil remplis de gens de la Cour , deuant tous lesquels parroissoit vn nombre infiny de lumieres.

Tout arriua en ce pompeux ordre à Paris , par la porte S. Antoine aux Peres Iesuites de S. Louys , à la porte duquel la Princesse de Carignan accompagnée de la Marquise de Senefcy Dame d'Honneur de la Reyne, de Madame de la Rocheguyon, & d'une infinité de Dames en manres reçeurent le corps.

Le Duc de Ioyeuse , le Cheuallier de Guise , aussi accompagnez des Grands de la Cour en habits de deuil.

L'Euesque d'Auxerre en mitre & habit Pontifical assisté du Clergé , des Iesuites en surplis tenans des cierges à la main à la porte de l'Eglise , laquelle estoit soigneusement gardée par les Suisses du corps de la garde du Roy.

Ledit sieur de Sainctot ayant fait tirer le corps du chariot, le presenta audit sieur Euesque d'Auxerre, dont la substance de son discours fut ; Que c'estoit le veritable corps de feüe Madame la Princesse Doüairiere de Condé, morte en la ville de Chastillon sur Oyn, dont il estoit chargé par

le Roy de luy remettre, pour iceluy estre mis en depost pendant vingt-quatre heures seulement en l'Eglise des Peres Iesuistes, suiuant l'intention & dernieres paroles de feuë ladite Princeſſe; & qu'aussi-toſt apres que les Prieres necessaires y auroient esté faites, ledit corps estre retiré de ce lieu, pour estre le lendemain suiuant porté vers le soir en la Maison des grandes Carmelites, lieu destiné pour son inhumation.

Après que le sieur Euesque eut eloquemment répondu au discours qui venoit de luy estre fait, & qu'il eut tesmoigné d'exécuter ponctuellement ce qui estoit des ordres du Roy, il entonna le *Libera*, lequel fut répondu par vn grand corps de musique, durant lequel fut porté ledit corps sur vne estrade de quatre degrez chargée de cent cierges avec escussions en des chandeliers d'argent, toute l'Eglise tendue depuis la voute iusques en bas de drap noir, & deux lez de velours par dessus, avec des escussions aux armes de ladite Dame; le grand Autel paré d'ornemens noirs tres-riches, & de cent autres chandeliers d'argent, aussi portans des luminaires & des armes à iour de carton de fin or & argent; tout le pourtour des voutes & balustres remplis de cierges: de sorte que toute l'Eglise n'estoit qu'un feu.

Sur le cerceuil estoient de grands carreaux de velours noir, l'un desquels portoit vne couronne de Fleurs de lys, vn crespé sur icelle, & sur les deux autres vn grand manteau Ducal à la Royale de velours violet, semé d'une bordure de Fleurs de lys d'or, & doublé d'hermines.

L'Euesque officiant placé en bas dans vn fauteuil, le Clergé autour du corps, & aux deux costez plus auancez d'autres fauteuils & sieges à dossier pour la Princeſſe de Carignan, la Duchesse d'Angoulesme, & les autres Duchesses & Dames de la Cour.

A costé gauche pareille seance pour les Princes, Ducs, & les autres qui les accompagnoient.

Dans l'enceinte de l'Autel se mirent des Archevesques & Euesques en tres-grand nombre.

Les Vigiles des morts furent chantees par la Musique, à la fin d'icelle les prieres & oraisons dites par l'Euesque, les Princeesses & Princes se retirerent, ausquelles fut presenté à la Princeesse de Carignan le goupillon pour jeter l'eau beniste par le Roy d'Armes, aux Princeesses par le premier Herault, aux Duchesses par le second Herault, & aux autres personnes par l'vn des Aumosniers.

Iamais il ne se vit si grande affluence de peuple par les passages de la route du conuoy dans l'Eglise, ny vn si bel ordre.

Le leudy matin sur les huit heures, le Maistre des ceremonies se trouua en la Sainte Chappelle, d'où il partit reuestu d'vne robe de deuil à grande queue traïnante, portee par l'vn des siens aussi en deuil, le chaperon auallé sur les espauls, & vn bonnet carré en teste, son espee au costé, botté & esperonné, tenant son baston de commandement en la main, marchans deuant luy les Heraults des tiltres de Valois, Anjou, Xaintonge & Artois, deux à deux, & le Roy d'Armes seul, tous vestus de robes de deuil, le chaperon auaté, leurs toques de velours raz sur la teste, & pardessus icelles leurs cottes d'armes, tenans en main leur caducée couuert de crespes. Apres le Maistre des ceremonies estoient les Proclamateurs, & huit des siens tous vestus en noir; Ensuite les vingt-sept Iurez Crieurs en robbes, portans deuant & derriere d'icelles des escussions des armes de la feüe Princeesse, chacun leur clochette en main, excepté le sieur Spens qui n'en auoit pas, iceluy ordonné pour faire dans les compagnies les proclamations.

En cet ordre ledit sieur de Sainctot marcha droit au Parquet des gens du Roy, ausquels leur ayant fait entendre le sujet pour lequel il venoit de la part du Roy en la Compagnie, ils s'acheminèrent ensemblement vers la grand' Chambre.

Les sieurs Talon & Fouquet Aduocat & Procureur general entrèrent premierement en icelle, où ils trouuerent le Parlement assemblé, auquel il fit entendre que ledit sieur de Sainctot estoit à la porte accompagné de Heraults & d'une suite de personnes, mesmes de vingt-sept Crieurs, lequel venoit pour leur parler de la part du Roy.

Au mesme temps fut enuoyé le sieur Guyet Greffier, luy dire de venir, Lesdits Heraults marchants deuant luy, salüerent à l'entree du Bateau la Compagnie, & s'arrestans en ce lieu s'ouurirent pour laisser passer ledit Maître des ceremonies: lequel entré dans le Parquet du Bateau, la salua de trois reuerences, vint prendre place au Bureau proche le sieur Doujat Conseiller en la grand' Chambre assis & couuert, leur fit entendre l'affection que le Roy auoit de faire honorer la memoire de feüe Madame la Princesse Doüairiere de Condé, de laquelle il auoit tousiours fait vne estime tres-particuliere, tant pour le merite de sa personne que pour les rares vertus qu'elle possedoit; que Sa Majesté vouloit qu'il ne fut rien obmis de toutes les choses accoustumees pour celles de sa qualité, & du rang qu'elle tenoit en France; & que les prieres necessaires pour le repos de son ame luy fussent rendues. Qu'à cet effet elle auoit ordonné luy estre fait vn seruice & pompe funebre en l'Eglise des Cordeliers de Paris le vingt-troisiesme du mois, laquelle sembleroit imparfaite si elle n'estoit honoree de la principalle Compagnie de son Royaume, & de toutes les autres qui faisoient presentement Corps à Paris; Pour ce sujet Sa dite Maiesté luy auoit commandé de leur en donner avis,



& leur faire entendre qu'ils eussent à s'y trouver en Corps, & avec le plus d'honneur qu'ils pourroient rendre à cette action; dequoy elle auoit bien voulu, outre l'ordre qu'il leur venoit de faire sçauoir de sa part, leur en escrire encor, afin qu'ils fussent plus particulièrement informez de ses intentions par cette Lettre de cachet qu'il leur rendoit, laquelle il mit és mains du sieur Doujat: Et d'autant que le Parlement estoit assemblé, la lecture en fut faite par le sieur Boleau aussi Greffier d'iceluy, apres laquelle acheuee, Monsieur le premier President respondit; Que la Compagnie ne manqueroit d'executer les ordres du Roy, & d'en vser ainsi qu'elle auoit accoustumé en pareille occasion; En suite dequoy ledit sieur de Sainctot aduertit le Roy d'Armes qu'il fit faire la proclamation, dont les vingt-sept Crieurs estans comme en forme de peloton le long du mur de la grande Chambre du costé de la grande salle, ils sonnerent par trois fois leurs clochettes d'un son lugubre & posé, & ledit Spens s'estant aduancé au milieu de ladite grand' Chambre derriere le Barreau, dit à haute voix,

*Messieurs, Priez Dieu pour l'ame de tres-Haute, tres-Puissante & tres-Excellente Princesse Charlotte Marguerite de Montmorency. Priez Dieu pour l'ame, &c.*

*Veufue du tres-Haut, tres-Puissant, tres-Illustre & Magnanime Prince Henry de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, premier Pair & Grand Maistre de France, Duc d'Anguyen, d'Albret, de Chasteau-roux & de Montmorency, Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy en ses Pais & Duchez de Bresse, Bourgongne & Berry: Laquelle est trespassee en*

la ville de Chastillon sur Oyn, le Vendredy deuxiesme du present mois. Pour l'ame de laquelle se feront les Seruices & Prieres en l'Eglise des Peres Cordeliers du grand Couuent; auquel lieu ce jourd'huy apres midy seront dites Vespres & Vigiles des morts, pour y estre demain dix heures du matin celebré vn Seruice solemnel. Priez Dieu qu'il en ait l'ame.

La Proclamation acheuée, le sieur de Sainctot se leuant de sa place salua le Parlement, se retira au mesme ordre qu'il estoit entré, & fut de-là en la Chambre des Comptes, en la Cour des Aydes, & en l'Hostel de Ville: Mais comme Messieurs du Clergé de France ne s'assemblent que tard, il n'y fut que vers les onze heures, & de-là en l'Vniuersité, qu'il trouua assemblee au College de Nauarre.

Durant que toutes ces proclamations se faisoient, les Peres Iesuistes executoient en leur Eglise les dernieres intentions de ladite Princesse; par vn grand Seruice qu'ils celebrent, l'Euesque d'Auxerre officiant pontificalement; la Princesse de Carignan y continua ses honneurs; la Duchesse d'Angoulesme & toutes les autres cy-deuant dites y assisterent, & les Princes & Grands qui y auoient esté le iour precedent à l'arriuee du corps.

Les ordres y furent donnez par l'Ayde des ceremonies, qui se fit accompagner d'Officiers & gardes Suisses du Roy, lequel pourueut si bien à toutes choses qu'il ne manquast rien pour la decoration de cette action pieuse & funebre, Le soir sur les quatre à cinq heures les prieres acheuees, le Maistre des ceremonies ayant fait trouuer toutes les personnes qui auoient esté au conuoy le iour precedent de S. Maur à Paris, il fist retirer le corps des Iesuistes, & mis dans le chariot, fut conduit dans le mesme appareil & pompe que nous auons

auons cy-deuant descript, & mené en la Maison des Carmelites du grand Conuent, passant le long de la ruë S. Antoine, de là au Pont Nostre-Dame gagner la Porte S. Michel, & aux Carmelites, où à la porte de l'Eglise la Princesse de Carignan avec les mesmes du iour precedent qui l'accompagnoient, & vne infinité d'autres, le receurent.

L'Euesque d'Auxerre y continua sa fonction, assisté d'une cinquantaine de Missionnaires, & de Messieurs de Vantadour, le Chanoine, le Iesuite, des Abbez de Boisdaufin, de Chanvallon, de Roquette & autres tous en surplis, chacun des cierges allumez à la main. Le corps fut mis sur vne estrade au milieu de l'Eglise enuironné de cent chandeliers d'argent chargez de luminaires & d'escussions; de sorte qu'elle paroissoit comme en feu par la quantité qu'il y en auoit, les Vigiles des morts furent dites, ensuite dequoy ledit corps fut porté par dix des principaux domestiques de ladite Princesse, & ses deux Escuyers, les Prestres & l'Euesque marchans deuant, & en cet ordre conduit dans le Conuent, à la porte duquel les Religieuses tenant vn cierge blanc allumé, chantantes vn *Libera*, fut iceluy mis en terre dans le cloistre au lieu destiné pour son inhumation, vis à vis le Chapitre, & prez de celuy où est la feuë Mere Magdeleine, dont la sainteté de vie est venerée de toute l'Europe.

Personne n'entra dans ladite Religion que l'Euesque, son Clergé, & ceux qui auoient porté ledit corps, outre le Maître des ceremonies, comme chargé & tefmoin de son inhumation, les prieres acheuees & les dernieres oraisons dites par l'Euesque, la terre fut renuersee sur iceluy, & la fosse recouuerte au mesme temps; apres quoy chacun se retira dudit Conuent.

Le lendemain vingt-troisiesme des les cinq heures du matin, le sieur de Sainctot ayant avec luy les Officiers de la gar-

de Suisse, & quarante Gardes, vinrent aux Cordeliers: où les ayans mis chacun à leur poste, & le sieur de Ricquety Exempt & commandant dix Gardes du corps François aussi arriuez, sur les huit heures du matin entrerent en la nef six vingts pauures vestus de drap gris brun, portans chacun vne torche de deux liures chargee d'escussions, conduits par vn Preuost des pauures à leur teste ayant six Archers en deuil, furent rangez en deux hayes le long de la nef; au milieu d'icelle aussi deux autres hayes par les vingt-sept Crieurs, qui à chaque fois que les Compagnies Souueraines arriuerent sonnoient de leurs clochettes.

Toutes choses furent si bien preueües, que iugeant cette ceremonie se deuoir acheuer tard, l'on prepara en toutes les Compagnies tant du Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aydes, que Corps de Ville, vn somptueux d'ieufner, seruy de grands & excellens poissons, le iour se rencontrant vn Vendredy.

Le monde affluoit de toutes parts pour cette ceremonie, mais l'ordre pourtant si bien obseruë, qu'à mesure qu'il entroit, aussi-tost l'on le faisoit ranger chacun en place.

Sur les neuf heures & demie, les Ambassadeurs & Residens que le sieur de Berlize auoit eu ordre d'inviter, arriuerent & furent conduits à leur seance par lesdits sieurs de Berlize & de Sainctot.

Vn moment apres, toutes les Compagnies Souueraines arriuees, qui furent aussi menees chacune en leur seance: Sçauoir,

Les chaises à main droite du Chœur pour le Parlement, qui se trouua en si grand nombre, que quand il y en eut eu six fois dauantage elles eussent esté remplies par cette Compagnie, qui se trouua iusques à cent quatre-vingts neuf

Conseillers, outre le premier President, le Marechal de L'hospital, les Presidents de Bailleul, le Cognieux, de Nesmond, de Maisons, de Novion, le President de Believre n'y ayant pû assister, d'autant qu'il estoit necessaire que l'un d'entr'eux alla aux prisonniers, ainsi que c'est la coustume les surveilles des quatre bonnes Festes de l'annee; & le President de Mesmes se trouvant malade, dont huit jours apres il mourut.

Aux chaises à gauche vis à vis le Parlement, les dix-neuf premieres estoient occupees par la Chambre des Comptes, les dix d'apres par la Cour des Aydes, les sept suiivantes par le Corps de Ville, & les huit restantes par l'Vniuersité.

Entre l'Autel & les chaises du Chœur à main droite estoit la seance des Archeuesques, Euesques, & second Ordre du Clergé tous en rochets & camails.

Et de l'autre, vis à vis, sur le premier banc l'Ambassadeur de Venize, & le sieur de Berlize Introduceur desdits Ambassadeurs, & sur le second estoient Portugal & Florence Residents en France, les autres pour les suites.

Derriere ces seances, l'Eglise estoit remplie d'eschafauts chargez d'une infinité de personnes de condition.

Entre les seances des Euesques, des Ambassadeurs, & des Compagnies Souueraines, ces places furent reseruees pour les Ducs de Nemours, d'Aumale, de Candale, de Joyeuse, d'Anville, & vne infinité de grands de la Cour qui s'y trouuerent.

Il y auoit au milieu du Chœur vne grand' Chapelle ardente qui portoit neuf grands pyramides, & comme vne forme de couronne chargée de dix-huit cens cierges, souz icelle vne estrade sur laquelle posoit la representation couverte d'un riche poesse de la couronne, bordé d'hermines, & trois carreaux qui portoient la couronne & les autres honneurs; au bout d'icelle representation vne credence où

posoient six grands chandeliers vermeils dorez & vne croix au milieu chargez de cierges & escussions de fin or & argent à iour.

Plus loing, vne autre credence pour le Manteau Ducal à la Royale, bordé autour de trois rangs de fleur de lys, & doublé d'hermines, la queuë traîsnante sur les parterres.

Plus loing vers l'Autel, la seance du Maistre des ceremonies reuestu comme il a esté cy-deuant dit.

Il y auoit cent chandeliers d'argent cizelez sur les degrez de l'estrade & autour de la representation, chargez de luminaire blanc avec escussions.

Aux quatre coings de la Chapelle ardente en dedans estoit le Roy d'Armes & cinq Heraults en l'habit cy-deuant descrit : entre iceux deux bancs de chacun costé pour les Aumosniers de la feüe Princesse, en bas de ladite Chapelle deux sieges pour les Escuyers, derriere eux douze bancs aussi couuerts de drap pour les domestiques en deuil, & le long de ladite Chapelle, d'autres en dehors pour les Officiers de la chambre.

Du depuis le deuant d'icelle gagnant vers l'Autel, estoit pour ceux du Conseil des Maisons de ladite Princesse, de Monsieur le Prince, du Prince de Conty, & du Duc de Longueville heritiers, qui à cause de leur absence il n'y eut pas de representation de grand deuil à cette ceremonie.

De l'autre costé vis à vis ceux dudit Conseil, les Gentils-Hommes desdites Maisons aussi en deuil. Et le reste de l'Eglise pleine de bancs qui furent remplis d'vne affluence incroyable de Dames & d'autres personnes de condition.

Le grand Autel richement paré, & garny iusques à la voute en forme de clochers, de plus de deux cens grands chandeliers d'argent ciselez chargez de luminaires blancs  
avec

avec escussions.

Le tour des chaises du Chœur, les faces du Jubé, & le pourtour de l'Eglise remplis d'une infinité incroyable de luminaire.

La Chapelle ardente foncée par haut & par bas de drap, avec des lez de velours noir, chargez d'escussions de demy en demy pied; aux quatre faces, quatre grandes armoiries de six pieds en carré de fin or & argent.

Toute l'Eglise, du depuis le haut du ceintre de la voute, tendue de drap noir iusques en terre; sur icelle, trois lez de velours remplis de pied en pied d'armes de fin or & argent; les chaises, seances, eschafauts foncez de drap & de parterre le long du Chœur; les portaux de l'Eglise tendus pareillement; des barrières à toutes les portes gardees par des Suisses du corps du Roy.

Sur les vnze heures la Messe fut commencee par l'Euêque d'Auxerre, l'Euangile dite par le Pere de Vantadour, l'Epistre par l'Abbé de Chanvalon, les deux assistans les Abbez de Boisdauphin, & Roquette, la Croix portee par le sieur de Vantadour le Chanoine.

Au jubé estoient vn grand corps de Musique & trois petits, outre vn autre grand en l'orgue de l'Eglise, tous lesquels estoient composez de celle du Roy, & des meilleures voix de Nostre-Dame, de la Sainte Chapelle, de S. Germain, & des autres qu'on auoit pû trouuer à Paris: Il est certain qu'elles furent les plus melodieuses & les mieux chantees, & qu'elles respondoient bien aux decorations magnifiques, & si bien ordonnées; & à cet ordre dans l'Eglise si religieusement gardé: Enfin chacun y rendit toutes les marques de respect, & d'une veritable pieté; & l'approbation fut si generale pour cette ceremonie, que les plus difficiles, & mesme les Estrangers auoüerent n'auoir iamais

esté fait en France ny en l'Europe rien de plus pompeux ny de plus grand.

Le Service commencé, le Maistre des Ceremonies reuenant en la seance, fit ses saluts à toutes les Compagnies qui luy rendirent apres l'Euangille, il enuoya vn Herault du titre d'Anjou, lequel ayant aussi fait ses saluts, fut querir l'Euesque de Vabres, & le conduisit en la Chaise preparée pour faire l'Oraison Funebre.

Son Texte fut, *Esto mihi in Deum Protectorem & in domum refugij ut saluum me facias.* Il s'estendit fort sur les vertus, la charité, la patience de cette Princesse, & ses respects pour leurs Majestez.

Icelle acheuee, la Messe fut continuée, ou à l'esleuation fut porté six flambeaux blancs, & à la fin l'Euesque officiant vint faire ses encensements à la representation, durant que les Musiques chantoient le *De profundis*. Les Oraisons finies, & la benediction donnée, chacun se retira en l'ordre qu'il estoit venu.

Ce iour-là mesme & le lendemain suiuant, fut donné à disner à tous les Religieux Cordeliers, lesquels deuoient doubler leurs prieres, puisque la pitance de ces deux iours en valloit quinze de celles qu'ils ont en leur maison.

En suite du Service, fut faite vne aumosne generale en la maison des Incurables, outre celles ordonnees par le testament de la feüe Princesse, que la Presidente de Nesmond a ponctuellement executé selon son intention.

Fut aussi donné ordre en toutes ses Maisons & Chasteaux pour faire des prieres avec le plus de pompe qu'il se pouuoit.

Le quatriesme ensuiuant, se celebra vn autre grand



Seruire à Sainct Sulpice sa Parroisse : auquel furent invitez seulement les plus proches parents, les voisins & ceux de ladite Parroisse, l'Eglise estant par tout renduë de draps noirs, par-dessus deux lez de velours chargez d'escussions.

Au milieu du Chœur estoit vne estrade de deux degrez pour poser la representation couuerte d'un petit dais de velours noir, avec crespine & frange d'argent, vne couronne fleurdelisee, & vn Manteau Ducal à la Royale, le pourtour de ladite estrade chargé de cent chandeliers d'argent ciselez remplis de luminaire, pareillement à l'Autel aussi garny de cent autres chandeliers d'argent.

Dez les huit heures du matin, l'Ayde des Ceremonies auoit mis aux portes de l'Eglise ceux destinez pour la garde dicelles. Les chaises à la main droite du Chœur estans remplies des parens, les Sieurs de Vantadour, Duc d'Anville, Marquis de Royan, & autres de la Cour, celles à gauche par le President de Nesmond, & quelques particuliers, Presidens, & Conseillers du Parlement de Paris; les parterres garnis de bancs pour les Officiers du Conseil des Maisons desdits Princes, Gentils-Hommes & autres Domestiques.

La Chappelle de la Maison en icelle Eglise, fut destinée pour les Dames, & s'y mirent la Duchesse de Vantadour, la Marquise de Senefey, la Marechalle de Guebrian, les Dames de Chastillon, de Bouteville, de Royan, les Filles d'Honneur de la feuë Princesse, & plusieurs autres. Le seruice ayant esté fait par le Curé de la Parroisse & les ceremonies obseruees, se fit en suite vne aumosne generale, tant aux pauvres de ladite Parroisse qu'aux autres qui s'y treuerent.

Toutes ces pieuses actions se renouelerent en la ceremonie du Quarentin, où les choses necessaires pour la

continuation des Prieres du repos de l'ame de cette Princeſſe, & ce qui ſe pouuoit apporter pour la magnificence de cette Pompe funebre, fut obſerué avec tant de ponctualité que la France n'a iamais veu de ceremonies ſi pieuſes, ſi honorées de tant de Grands, & de perſonnes de condition, avec tant de preparatifs ny ſi magnifiques.

Ce qui fait bien veoir que les differents mouuements de la fortune, ne peuuent iamais alterer ce qui eſt deub à vne naiſſance ſi heroiſque, & aux vertus qui l'accompagnent.

Enfin le vnzième du courant, la Maiſon des grandes Carmelites lieu de ſon inhumation, fut celuy ou toute la Cour vint continuer l'eſleuation de ſes vœux & prieres à Dieu, & verſer ſes larmes pour l'éclipſe de tant de vertus qu'elle pouſſoit, dont le reſſouvenir ſera éternel.

L'Egliſe d'icelle fut ornée de grandes tentures de deuil, ſur leſquelles il y auoit trois bandes de velours chargez d'eſcuſſons de demy en demy pied d'eſpace, de fin or & argent aux armes de ladite Princeſſe, du depuis la voulte au deſſus de l'Autel, iuſques à la dernière baluſtre du parterre, & comme en forme d'un Amphiteatre & maniere de degrez qui eſtoient couuers de drap noir, portoient quatre cents chandeliers d'argent ciſelez chargez de grands cierges de deux liure piece, ayans chacun deux eſcuſſons percez à iour de fin or & argent, enuironnez d'une cordeliere.

Enuiron le bout de cette eſpece d'Amphiteatre, y eſtoit l'Autel paré d'ornemens de velours noir, croiſez de lames d'argent, bordez de grandes dentelles avec de tres-riches eſcuſſons de broderie d'or & d'argent, deux credences aux deux coſtez pareillement enrichies, & ſur le tout quarante chandeliers vermeil dorez, chargez de luminaire & d'une grand' Croix ſemblable.

Dans le milieu du cœur en bas, eſtoit vne eſtrade eſleuée  
de

de six degrez fermée d'un grand balustre de bois non poly à pilliers tournez, sur le haut duquel posoit vne representation couuerte du poëlle de la Couronne bordé d'hermines, croisé de lames d'argent, sur icelle vn carreau de velours noir brodé d'argent, portant vne couronne fleurdelisée.

Les quatre coins de ladite representation ornez de quatre figures de la hauteur de femmes assises, tenantes chacunes vn flambeau ardent à la main, vestuës de robes blanches, & par dessus vne autre espece de manteau noir à l'antique, representantes des Vertus ou des Ames bien-heureuses, vn mouchoir à la main comme essuyantes leurs larmes, & sur leur teste vne forme d'estoille dorée, representant l'Immortalité.

Sur le bout de la representation, estoit vne credence avec deux carreaux de velours noir brodez d'argent, qui portoient le grand manteau ducal à la Royale, cy-dessus dit.

En l'air sur la representation fut esleué vn grand dais de velours noir de seize pieds en carré chargé de 24. escussions de broderie d'or & d'argent, lequel couuroit ce grand estrade.

Aux quatre coins de la balustre la seance des quatre Aumosniers de la feuë Princesse, en bonnets carrez, rochets & manteaux par dessus, & à la teste dudit estrade les deux sieges des Escuyers.

Tous les six degrez de l'estrade couuerts de deüil & chargez de quatre à cinq cens chandeliers d'argent cizelez remplis de luminaires, pareils à ceux de dessus les balustres, & le reste tant du Chœur que de la Nef de l'Eglise garny de fauteüils, chaises & bancs, remplis par les Princes, Princesses, Duchesses, Mareschaux de France, & les Grands & Dames de la Cour.

Dez les six heures du matin, le Maistre & l'Ayde des

ceremonies, ayans avec eux des Officiers, & trente hommes de la garde Suisse du corps du Roy, se faisirent des clefs des Carmelites, & apres auoir visité toutes les portes & passages, & mis chacun à son poste; Pour l'ordre & empescher la confusion, ils firent receuoir & conduire vn chacun à la place qu'il deuoit occuper avec tant de facilité, bien qu'il y eust vn monde incroyable qu'il sembloit que chacun s'y respectoit, & particulièrement aux Dames, lesquelles ne se sentirent iamais incommodées de la foule, & de la curiosité qui est naturelle en ces rencontres, tous s'estans trouuez placez & assis, dont ie ne puis me dispenser de vous informer d'une partie de cette seance, qui bien que sans rang ny consequence, fut en cette sorte.

Dans l'enceinte de l'Autel, les Archeuesques, Euesques & Prelats sur des bancs à dossier.

Hors iceluy sur les estrades, estoient à la droite, la Princesse Louyse representant le deuil, accompagnée de la Marquise de Senesey, les Duchesses d'Espéron, de S. Simon, les Dames de Chastillon, Lanfac, Bouteville, Montosier, de Bethune, de la Vieuville, de Rhodes, Vitry, Fiesque, Tonnerre, Touffy, Bailleul, du Sel, Vignier, & de plusieurs autres de cette qualité.

De l'autre costé, vis à vis la Princesse de Guimené, les Duchesses de Schomberg, de Luynes, les Mareschalles d'Estree, de la Melleraye, Guebriant, Grammond, de l'Hospital & beaucoup de personnes de condition.

Dans le bas de l'Eglise s'y voulurent mettre la Duchesse de Vendosme, la Mareschalle de Villeroy, la Comtesse de Brienne, les Presidentes de Verdun, de Nesmond, le Coigneux, & vne infinité de Dames tant de la Cour, des principales de la ville, que des Filles d'honneur de la feuë Princesse, afin d'estre en lieu plus commode pour entendre

l'Oraison funebre : où se placèrent pareillement les Ducs de Nemours, de Joyeuse, le Cheualier de Guise, le Duc de Candalle, le Marechal de L'hospital, le President de Nesmond, le Comte de Brienne, le Marquis de Sourdy ; les Archeuesques de Sens, de Bourges ; les Euesques d'Avranche, de Macon, Viuiers, S. Paul, de Vabres, d'Angoulesme ; le Pere de Gondy ; les sieurs de Champlastreux, Du-pleffis-Mollé, le President Violle, & vn grand nombre de Gens de marque, de Presidents, Conseillers du Parlement, & des autres Compagnies Souueraines, Gentils-Hommes & Domestiques des Princes de cette Maison, & d'un nombre infiny de monde ; le reste de l'Eglise dans les lieux où il se pouuoit, estans remplis d'eschafauts chargez de peuple.

La Messe fut commencée par l'Euesque d'Auxerre, responduë par trois grands Chœurs de Musique, composée de celle du Roy, & des plus excellentes voix qui se pûrent rencontrer ; l'Euangile fut dite par le Pere de Vantadour ; l'Epistre par l'Abbé de Chanvalon ; quatre autres Abbez aussi en tuniques seruoient d'assistans ; & incontinent apres l'Offerte, l'Oraison funebre fut faite par l'Abbé Rocquette qui prist son texte, *In mortuum produc lachrymas, & fac luctum secundum meritum ejus. Ecl. T<sup>vo</sup> octauo.*

Ma plume seroit foible pour exagerer l'edification vniuerselle que chacun tesmoigna de son action : Aussi n'en pouuoit-on attendre autre choose, puisque c'estoit vne narration veritable d'un excellent Orateur, qui dans vn sujet si ample & si grand, suiuit naïfvement ce qui estoit cognu des yeux de toute la Terre : Tant de vertus heroïques y seruoient de rayons ( qui pour s'estre eclypsez par vn si fatal destin que celuy de la mort ) conseruent tousiours neantmoins les lumieres qu'ils ont laissees dans toutes les ames

justes. Il exprima cette charité qui luy estoit comme naturelle, sa patience dans ses afflictions, & ce pur & ferme respect qu'elle portoit à toutes les volontez de leurs Majestez.

Tant de iudicieux & genereux sentiments qu'elle auoit si liberallement distribuez à ces deux Grands, & Redoutez Princes de l'Europe; ses enfans, ( dont l'aîné est la terreur des ennemis de cette Monarchie, & le second l'admiration de l'Eglise & du Clergé ) ne furent pas obmis.

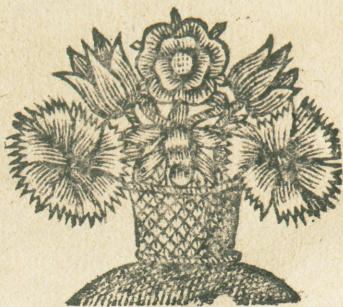
Il traitta avec tant d'équité leur amour fidelle pour le Roy, & les aduantages de sa Couronne; & l'attachement qu'ils ont tousiours eu pour sa gloire & celle de l'Estat: Bref il fist si clairement veoir l'innocence de la vie de cette Princesse, & sa fin si saincte & si deuote, qu'il imprima facilement la croyance certaine des graces & de la misericorde de Dieu, pour tant de vertus qu'elle possédoit.

En suite dequoy la Messe fut continuée, où à l'Eslevation furent portez six grands flambeaux par des Ecclesiastiques; Icelle acheuée l'Euesque accompagné du Clergé de l'Eglise, ayans chacun vn cierge blanc en main, vint faire ses encensemens autour de la representation, pendant que les chœurs de Musique soustenus des jeux d'orgues, & les recits, chanterent vn *Libera*, & le *De profundis*. Apres lequel ledit Euesque finissant ses Prieres & Oraisons, donna la benediction.

Toute la Compagnie se rendit vne edification reciproque, tant par le débordement des larmes qu'elle versoit, que par vn respect & vne deuotion particuliere que chacun témoigna en cette action funebre, pendant laquelle ce grand nombre de bonnes & vertueuses Religieuses qui estoient en leur Chœur à genoux, tenans chacune vn cierge blanc à la main

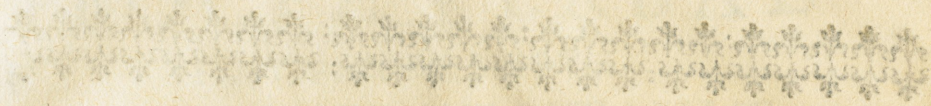
main, esleuoient au Ciel toutes leurs saintes pensées & prieres pour le repos de l'ame de cette grande & illustre Princesse, dont eternellement nous deuons respecter la memoire & imiter ses vertus, pour jouir quelque jour, comme elle, du repos des bien-heureux.

Je ferois injure au zele de l'Assemblée du Clergé presentement à Paris, avec la permission de leurs Majestez, si ie tenois sous silence le seruice funebre qu'auant l'arriuée du corps de cette Princesse ils firent faire en l'Eglise des Augustins du grand Conuent pour le repos de son ame, auquel l'Euesque d'Auxerre y officia pontificalement, & deux du second ordre seruirent pour l'Euangile & l'Epistre, tous les Prelats de ladite Assemblée s'y trouuerent en camails & rochets, & ie puis dire la plus grande partie de la Cour; l'Euesque de Vabres y fit l'Oraison funebre; les Agents du Clergé executerent si ponctuellement leur arresté pour toutes les decorations magnifiques de cette ceremonie, dont le sieur Spens eut le soin & la commission, que l'on doit dire à leur aduantage que rien ne fut espargné à ces derniers deuoirs qu'ils rendirent à cette Illustre Princesse.









A P A R I S

De l'imp. de CH. CHEVAVAT, Au bout du Pont St. Michel,  
à l'entrée de la rue de la Harpe, 1811.

Avec Permission.



A PARIS,

De l'Imp. de CH. CHENAULT, Au bout du Pont S. Michel,  
à l'entrée de la rue de la Huchette, 1651.

*Avec Permission.*



